

Partenariats techniques – climat et environnement	
COPL 02/2023 des 21 et 22 novembre 2023	Point 2.10
Dossier suivi par : Gina BONNE, Chargée de mission	Décision
Version du 16/11/23	

1. Résumé

La Commission de l’océan Indien s’est, depuis sa création, affirmée comme un acteur de premier plan de la coopération régionale dans les domaines du climat et de l’environnement. Dans le cadre de ses activités, la COI a progressivement noué, consolidé et élargi ses partenariats techniques avec des agences du Système des Nations unies, l’Union africaine ainsi que des institutions régionales dans les domaines climatique et environnemental. Cette fiche dresse un panorama de ces partenariats.

2. Etat des lieux des partenariats « climat et environnement »

2.1. Système des Nations unies (SNU)

La COI collabore avec plusieurs agences du SNU dans le cadre de projets mis en œuvre par la COI ou pilotés par des agences onusiennes / organisations tierces.

2.1.1 La Commission Economique pour l’Afrique (UNECA)

La collaboration avec l’UNECA porte essentiellement sur le volet de l’économie bleue. L’UNECA a soutenu l’élaboration du Plan d’action régional sur l’économie bleue (PAREB) adopté par le 36^e Conseil des ministres de la COI. Cette collaboration est appelée à se poursuivre dans le cadre de la mise en œuvre du PAREB et aussi à travers les appuis apportés au niveau national par l’UNECA aux Etats membres de la COI.

2.1.2 Le programme des Nations unies pour l’environnement (PNUE)

Par le passé, la COI a travaillé avec le PNUE sur la publication portant sur l’avenir de l’environnement en Afrique et sur la formation d’agents des ministères de l’environnement de nos Etats sur les méthodes d’évaluation environnementale. A travers cette collaboration, la COI en 2011, avait appuyé Maurice à mener une étude et à produire le rapport sur l’avenir de l’environnement de Maurice. Le PNUE met en œuvre, à travers le secrétariat de la Convention de Nairobi qui rassemble 10 Etats de la zone dont tous les Etats membres de la COI, plusieurs programmes d’importance pour la région.

Le Secrétariat général de la COI participe, entre autres, à la Conférence des Parties de la Convention de Nairobi en tant d’observateur. Les deux secrétariats collaborent sur un plan technique sur plusieurs thématiques à savoir : la pollution marine dû au déversement des hydrocarbures, la protection des récifs coralliens et les écosystèmes connexes ainsi sur la gestion intégrée des zones côtières. La COI a été un partenaire clé pour l’élaboration du protocole sur la gestion intégrée des zones côtières signé lors de session plénière de cette Convention en septembre 2023 à Madagascar par plusieurs des parties à cette Convention. Une poursuite de la collaboration sous la thématique pourra être envisagée dans le cadre du projet RECOS.

La Convention de Nairobi, à travers un processus participatif, a également développé une Stratégie régionale sur la gouvernance de l’océan. Le Secrétariat général fait partie du groupe de travail pour le développement de cette stratégie qui vise à offrir des opportunités de collaborations sur les sujets de sécurité maritime, recherche et innovation, développement des capacités en sciences marines, lien climat-océan ou encore gestion des écosystèmes marins.

Le SG-COI et le secrétariat de la Convention de Nairobi collaborent également sur les sujets de :

- La pollution marine par les hydrocarbures. Des ateliers de renforcement des capacités ont été organisés conjointement. La collaboration porte aussi sur une étude sur les dispositifs nationaux de préparation et réponse face à ces risques.
- Les déchets plastiques. La COI a fait partie du groupe de travail de la Convention sur le sujet. Cette collaboration est en lien avec la mise en œuvre de la stratégie déchets de la COI et le projet ExpLOI.

2.1.3. COI-UNESCO et ses organes subsidiaires (l'IOC-INDIO et l'IOC-UNESCO pour l'Afrique)

Pour rappel la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI) est l'organe des Nations unies chargé de soutenir la science et les services océaniques à l'échelle mondiale.

Les organes subsidiaires d'intérêt pour la Commission de l'océan Indien sont :

La Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents et Comité régional de la COI pour l'océan Indien central (IOC-INDIO) qui est en train d'être transformée en sous-commission.

En ce moment, il n'y a pas d'avancement sur la formalisation de ce partenariat.

2.1.4. Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNDRR)

Une collaboration a été établie à partir de 2013. Aujourd'hui la COI collabore avec l'UNDRR pour la mise en œuvre du programme RDRM-IO

2.1.5. La PIROI

Une première convention signée en 2012 et renouvelé en 2016. La COI et la PIROI travaille en collaboration pour la mise en œuvre du programme RDRM-IO

2.2. Coopération avec l'Australie

L'accord de partenariat entre la COI et REDR Australie dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe a été signé et un expert est déployé à la COI depuis le 12 novembre pour une durée de 6 mois. L'expert apportera son expertise essentiellement sur le développement urbain. Des missions de l'expert sont prévues dans les Etats en début de 2024.

2.3. Collaboration avec l'Institut national des technologies océaniques de l'Inde et le centre national de recherche côtière

A suivre

2.4. WIOMSA

Le COI travaille avec l'Association des sciences marines du Sud-Ouest de l'océan Indien (WIOMSA). Un MoU a été signé en 2012 qui permis de consolider la relation avec le WIOMSA permettant, entre autres, de capitaliser sur les expertises et les réseaux de la WIOMSA dans les activités de préservation, suivi et gestion des écosystèmes marins et côtiers.

2.5. Organisation mondiale de la météorologie (OMM).

La COI et l'OMM disposent déjà d'un Accord-Cadre de Partenariat depuis 2014. Capitalisant sur cet accord, il est proposé une convention spécifique dans le cadre

du projet CREWS porté par l'OMM sur les alertes précoces afin d'assurer la coordination avec le projet Hydromet. La COI pourra bénéficier des expertises et des résultats des études entreprises par le projet CREWS pour appuyer la mise en œuvre du projet Hydromet et pour éviter les doublons sur les activités.

La contribution de l'OMM aux activités de la COI porte essentiellement sur les volets suivants :

- La mise en place du Centre Climatique régional. Une étude a été menée par l'OMM sur la configuration de ce centre. Une rencontre des services météorologiques est prévue pour février 2024.
- La réalisation de la 12^{ème} édition de la SWIOCOF
- Le développement de la Stratégie nationale de la météorologie et hydrologie à travers le projet CREWS
- L'OMM a participé dans le comité de pilotage du projet Hydromet

2.6. Commonwealth

La COI a bénéficié de l'appui du Secrétariat du Commonwealth depuis 2005 sur la question des Petits Etats insulaires en développement dans le cadre de la Conférence des Nations unies pour les PEID. Un expert a été déployé à la COI pour appuyer le Secrétariat sur cette question. En 2012, le Secrétariat du Commonwealth, à appuyer la COI dans le cadre du projet ISLANDS pour la mise en place d'un cadre de partenariat avec les organisations régionales des Caraïbes et du Pacifique sur la résilience climatique. La COI siège sur le comité de Coordination/pilotage du Commonwealth Climate Finance Access Hub depuis son installation à Maurice. Vu le réseau d'expertise dont dispose le Commonwealth sur la question de changement climatique, un dialogue s'est établi en marge de la COP 27 sur le climat entre les Secrétaires généraux des deux organisations en vue de renouveler la collaboration et de formaliser la relation de travail. Il est proposé dans un premier temps de mettre en place un accord spécifique portant sur l'accès au finance climat pour les Etats insulaires.

Le dialogue se poursuit avec le Commonwealth pour renforcer la collaboration

- Entretemps l'appui du *Commonwealth Access Hub* pour la formation des agents des états membre insulaire à la négociation.
- Le Secrétariat général a participé à la rencontre du Commonwealth sur le bilan mondial du changement climatique

2 Proposition de décision

Le Comité des OPL :

- a) Prend note de la diversité et des apports des partenariats dans les domaines du climat et de l'environnement ;
- b) Demande au Secrétaire général :
 - i. De poursuivre le dialogue avec la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO ainsi que les institutions spécialisées de l'Inde en vue d'établir en cadre de travail dans les domaines de la recherche et de la formation en sciences marines ;
 - ii. De poursuivre le dialogue et les relations de travail avec les partenaires.
- c) De présenter au prochain Conseil ordinaire, un bilan de la coopération entre la COI et l'Agence Humanitaire d'Australie - REDR Australia